



AVIS AUX MEMBRES

N° 2012 – 074

Le 30 avril 2012

ANNONCE DE LA BANQUE DU CANADA

Le gouverneur de la Banque du Canada a annoncé le vendredi 27 avril 2012 que le < *Canadian Derivatives Clearing Service* (CDCCS) > (Service canadien de compensation de produits dérivés) sera assujéti à la surveillance de la Banque du Canada en vertu de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*.

On trouvera le texte de l'annonce de la Banque du Canada à l'adresse qui suit:

<http://www.banqueducanada.ca/2012/04/communiqués/banque-canada-designe-canadian-derivatives/>

La désignation par la Banque du Canada en vertu de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* entrera en vigueur le 30 avril 2012.

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de cet avis, n'hésitez pas à appeler les services aux membres de la CDCC ou à envoyer un courriel à cdccops@cdcc.ca.

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

The Exchange Tower	800, square Victoria
130, rue King ouest, 5ième étage	3ième étage
Toronto, Ontario	Montréal (Québec)
M5X 1J2	H4Z 1A9
Tél. : 416-367-2463	Tél. : 514-871-3545
Télc. : 416-367-2473	Télc. : 514-871-3530

www.cdcc.ca